



Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Badefols d'Ans, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : le 02 décembre 2024

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Bertrand CAGNIART, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Dominique BOUSQUET, Nicole DUBREUIL RAVIDAT, Dominique DURAND, Sylviane GRANDCHAMP, Betty CHABANE, Jean-Luc BLANCHARD, Josiane LEVISKY, Laurent PELLERIN, Jean-Michel LAGORSE, Edmond Claude DELPY, Daniel BOUTOT, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Francine BOURRA.

Suppléant : Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Dominique DURUY représenté par Gilles COZANET.

Excusés : Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Claude SAUTIER, Bernadette MERLIN donne pouvoir à Laurent PELLERIN, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Betty CHABANE, Didier CLERJOUX, Jacques MIGNOT, Marie-Claire ADOUX, Patricia FLAGEAT, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE BOYER, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA CHEVALIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKY

OBJET : Fixation du tarif de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2025

Vu, le contrat de concession de service public d'assainissement collectif conclu entre la CCTHPN et la société VEOLIA,

Vu, les modalités de rémunération de base du concessionnaire pour la gestion du service qui est indexée semestriellement.

Considérant que la part du concessionnaire est revue suivant la valeur des indices stipulés dans le contrat et amène une modification sur la part de la collectivité.

AR Prefecture

Considérant que les redevances d'assainissement collectif communautaire sont fixées par le conseil communautaire, il est proposé de fixer les tarifs assainissement applicables à compter du 1er juillet 2025 comme suit :

→ **Communes en régie :**

Part fixe collectivité :		Part variable collectivité :	
AJAT	132 €	AJAT	1,65 €
AURIAC DU PERIGORD	132 €	AURIAC DU PERIGORD	1,65 €
AZERAT	132 €	AZERAT	1,65 €
BACHELLERIE (LA)	132 €	BACHELLERIE (LA)	1,65 €
BADEFOLS D'ANS	132 €	BADEFOLS D'ANS	1,65 €
BARS	132 €	BARS	1,65 €
CONDAT	132 €	CONDAT	1,65 €
COTEAUX PERIGOURDINS	132 €	COTEAUX PERIGOURDINS	1,65 €
LADORNAC	132 €	LADORNAC	1,65 €
GRANGE D'ANS	132 €	GRANGE D'ANS	1,65 €
LIMEYRAT	132 €	LIMEYRAT	1,65 €
NAILHAC	132 €	NAILHAC	1,65 €
PEYRIGNAC	132 €	PEYRIGNAC	1,65 €
SAINTE RABIER	132 €	SAINTE RABIER	1,65 €
SAINTE EULALIE D'ANS	132 €	SAINTE EULALIE D'ANS	1,65 €
SAINTE ORSE	132 €	SAINTE ORSE	1,65 €
VILLAC	132 €	VILLAC	1,65 €

→ **Communes en délégation de service public**

Part fixe				Part variable			
	Part Collectivité	Part délégataire	Total		Part Collectivité	Part délégataire	Total
Fossemagne	61,24 €	70,76 €	132 €	Fossemagne	0,77 €	0,88 €	1,65 €
Hautefort	61,24 €	70,76 €	132 €	Hautefort	0,77 €	0,88 €	1,65 €
Thenon	61,24 €	70,76 €	132 €	Thenon	0,77 €	0,88 €	1,65 €
Tourtoirac	61,24 €	70,76 €	132 €	Tourtoirac	0,77 €	0,88 €	1,65 €
Beauregard de Terrasson	61,24 €	70,76 €	132 €	Beauregard de Terrasson	0,77 €	0,88 €	1,65 €
Le Lardin Saint Lazare	61,24 €	70,76 €	132 €	Le Lardin Saint Lazare	0,77 €	0,88 €	1,65 €
Terrasson Lavilledieu	61,24 €	70,76 €	132 €	Terrasson Lavilledieu	0,77 €	0,88 €	1,65 €
La Feuillade	132,00 €	0	132 €	La Feuillade	1,65 €	0	1,65 €
Pazayac	132,00 €	0	132 €	Pazayac	1,65 €	0	1,65 €

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_123-DE
Reçu le 12/12/2024

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé du Vice-Président Lionel ARMAGHANIAN, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** des montants de la redevance d'assainissement collectif à compter du 1er janvier 2025 conformément aux tableaux ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 09/12/2024

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Mairie de Terrasson-Lavilledieu

AR Prefecture

024-200041150-20241209-DE2024_123-DE
Reçu le 12/12/2024

